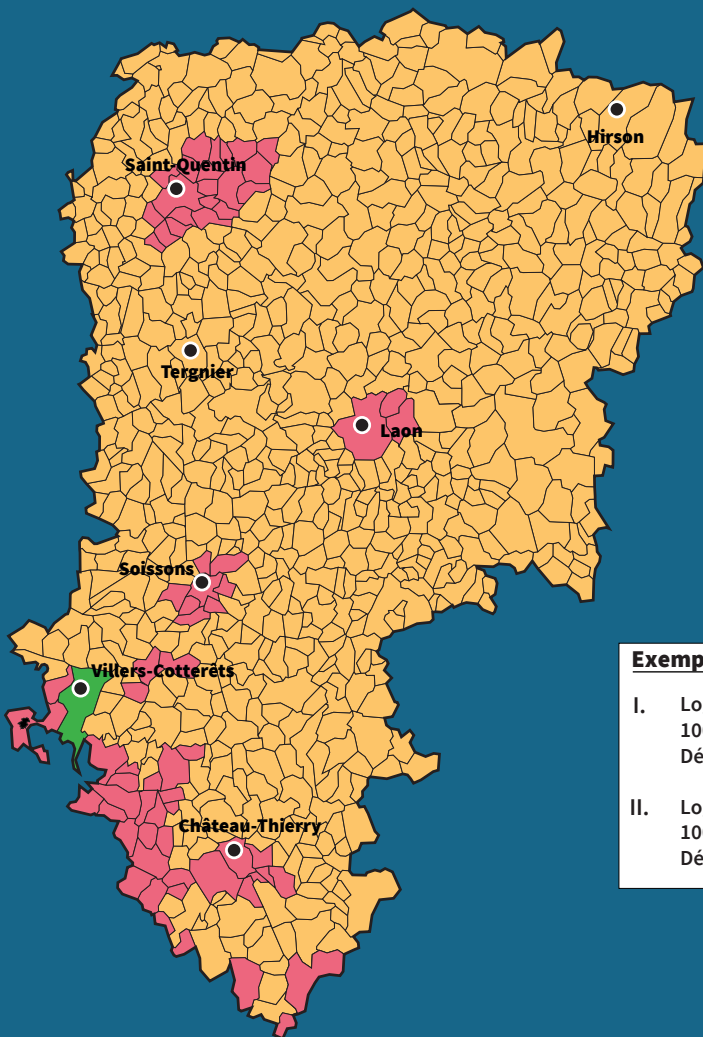
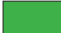




Le Mouvement SOLIHA, SOLIdaires pour l'HAbitat est le premier réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat. Son objectif est de favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.



Plafonds de loyers applicables en 2020 en euros/m² par mois

	Zone B1 Loyer social : 8,08 € Loyer très social : 6,29 €
	Zone B2 Loyer social : 7,76 € Loyer très social : 6,02 €
	Zone C Loyer très social : 5,59 €

Exemple

- I. Logement 5 pièces à VERVINS Zone C
100 m² - Loyer Très Social Mensuel : 559 €
Défiscalisation à 85 %.
- II. Logement 4 pièces à LAON Zone B2
100 m² - Loyer Très Social Mensuel : 602 €
Défiscalisation à 85 % + Prime 1 000 €.

Les associations du Mouvement SOLIHA sont agréées « Service social d'intérêt général »

NOTRE MISSION,

MOBILISER

LE PARC PRIVE A DES FINS SOCIALES



Avec la participation financière du Conseil départemental de l'Aisne.

Agréée par la Préfecture de l'Aisne pour l'Intermédiation Locative Sociale.

Garantie Financière CEGC.

AGENCE LOCATIVE IMMOBILIÈRE SOCIALE

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

—
AISNE



SOLIHA AISNE

32 rue Marcelin Berthelot - 02000 LAON

GESTION LOCATIVE

▲ Simplification et sécurisation

Gestion administrative ;
Recherche des locataires ;
Rédaction des baux ;
Etat des lieux d'entrée/sortie.

▲ Accompagnement de la gestion locative

Rapport de gérance ;
Quittancement des loyers.



Bénéficiez de la loi COSSE

jusqu'à **85 %**
de déduction fiscale

Conditions :

Confier son logement en gestion auprès de SOLIHA
Aisne

Défiscaliser ses revenus fonciers en louant moins cher



Contactez notre service

03.23.26.73.90

03.23.26.73.55

06.23.26.73.52

e.blanchard@solihha.fr

c.tirvaudey@solihha.fr

o.labrevoir@solihha.fr



SOLIDARITÉ
SÉCURITÉ
PROXIMITÉ
MÉDIATION

VOS AVANTAGES

▲ Assurance locative

Assurance détériorations immobilières à 1 % du montant du loyer + charges.

▲ Sécurité impayés de loyers

Mise en place du dispositif VISALE gratuit (garantie impayés de loyers dès le 2ème mois avec effet rétroactif).

▲ Accompagnement par une CESF durant toute la durée du bail pour les locataires

Suivi du ménage adapté à ses besoins : accès aux droits, adaptation au logement, médiation avec le voisinage ... ;

Niveau de loyer en adéquation avec les revenus, suivi des impayés de loyers.

NOS MISSIONS

▲ Contrôler la **QUALITÉ** et la **CONFORMITÉ** des logements aux normes actuelles ;

▲ Favoriser l'**ACCÈS** et le **MAINTIEN** des personnes fragilisées dans un logement DECENT et AUTONOME tout en sécurisant le risque locatif du propriétaire ;

▲ **MOBILISER** des logements sur le parc privé pour loger les personnes en difficultés en proposant des dispositifs adaptés aux propriétaires ;

▲ Avoir un **SERVICE PROFESSIONNEL** et un **ACCOMPAGNEMENT** personnalisé pour la mise en place des dispositifs d'intermédiation locative.